

Distr.
LIMITEE

E/1993/C.2/L.3
9 juillet 1993

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

Session de fond de 1993
Genève, 28 juin-30 juillet 1993
COMITE SOCIAL
Point 19 de l'ordre du jour

PROMOTION DE LA FEMME

Angola, Argentine, Australie, Bahamas, Brésil, Chili, Espagne,
Norvège, Pérou, République dominicaine, Roumanie,
Uruguay et Venezuela : projet de résolution

Institut international de recherche et de formation
pour la promotion de la femme

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1992/21, du 30 juillet 1992, par laquelle il a pris acte du rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur sa douzième session 1/,

Ayant examiné le rapport du Conseil d'administration de l'Institut sur sa treizième session 2/,

Reconnaissant le rôle important que l'Institut pourrait jouer quant au fond dans les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

1/ E/1992/18.

2/ E/1993/44.

Reconnaissant en outre les contributions tout aussi importantes que l'Institut pourrait apporter dans sa spécialité aux activités relatives à l'Année internationale de la famille, à la Conférence internationale sur la population et le développement et au Sommet mondial pour le développement social,

Réaffirmant le besoin continu de recherche indépendante et d'activités de formation connexes aux fins de la promotion de la femme, et le rôle joué par l'Institut en la matière,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa treizième session ainsi que des décisions qui y figurent 2/;

2. Félicite l'Institut pour les activités menées à bien en vue de faire prendre les femmes en compte dans les stratégies de développement et mettre en valeur leur contribution au développement économique et social, en particulier dans le secteur non institutionnalisé;

3. Exprime sa gratitude à l'Institut pour avoir conservé et recherché des moyens de renforcer son mode de fonctionnement, par le biais par exemple d'une interconnexion en particulier avec les commissions régionales et les centres de coordination de l'Institut, assurant ainsi une diffusion et une coordination effectives propres à affirmer et renforcer la position de la femme aux niveaux national et régional;

4. Invite l'Institut à contribuer quant au fond aux préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, vu le rôle essentiel qu'il joue dans la recherche, la formation et les études statistiques;

5. Invite en outre l'Institut à contribuer dans sa spécialité aux activités relatives à l'Année internationale de la famille, à la Conférence internationale sur la population et le développement et au Sommet mondial pour le développement social;

6. Rappelle combien il est importante de maintenir le niveau des ressources consacrées à la recherche indépendante et aux activités de formation connexes, d'un intérêt crucial pour la condition de la femme;

7. Demande aux Etats et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de contribuer, au moyen de contributions volontaires et d'annonces de contributions, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, afin de permettre à l'Institut de s'acquitter effectivement de sa mission.
